



Précarité énergétique
Comment les CCAS/CIAS agissent,
de l'accès aux droits à
l'accompagnement global

Principaux résultats de l'enquête 2016/2017

15 mars 2017

Le contexte de l'enquête

- Hausse de la précarité énergétique : de 10,5 millions de personnes concernées en 2006 à 12,1 millions en 2013 (chiffres ONPE)
- Expérimentation en cours du chèque énergie avant son déploiement sur l'ensemble du territoire le 1^{er} janvier 2018

Les objectifs de l'enquête

1. Objectiver l'implication des CCAS/CIAS en matière de lutte contre la précarité énergétique
2. Comprendre l'articulation de leur action avec les dispositifs légaux

Méthodologie de l'enquête

- Recueil des données de mai à juillet 2016
- Etude de l'activité 2015 des CCAS/CIAS
- Analyse des résultats avec un groupe de travail de CCAS/CIAS

883 réponses
(849 CCAS et 34 CIAS)



Un taux de retour de **22%**

Population du territoire	Nombre de répondants	Taux de retour
Moins de 5 000 habitants	316	16%
De 5 000 à 9 999 habitants	235	24%
De 10 000 à 19 999 habitants	166	29%
De 20 000 à 49 999 habitants	112	31%
Plus de 50 000 habitants	54	37%
Ensemble des CCAS/CIAS	883	22%

Déroulé de la présentation

Les CCAS, acteurs de l'accès aux droits et des Fonds de Solidarité Logement

L'octroi d'aides financières à l'énergie, une modalité d'action fondamentale

Le développement d'actions volontaristes et de partenariats

Déroulé de la présentation

Les CCAS, acteurs de l'accès aux droits et des Fonds de Solidarité Logement

L'octroi d'aides financières à l'énergie, une modalité d'action fondamentale

Le développement d'actions volontaristes et de partenariats

Des tarifs sociaux à l'énergie...

72% des CCAS vérifient systématiquement que les personnes qui leur demandent de l'aide bénéficient des tarifs sociaux si elles y sont éligibles.

- ➔ L'appréciation de leur octroi automatique et de leur logique préventive
- ➔ Des limites tenant à leur montant et les types d'énergie couvertes

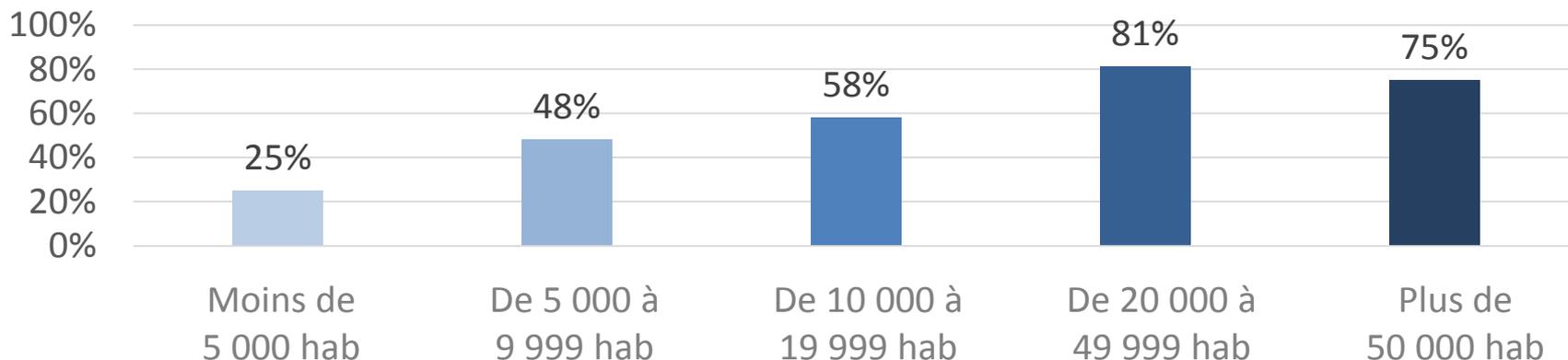
...au chèque énergie

Au moment de l'enquête, 36% des CCAS connaissaient ce nouveau dispositif.

- ➔ Expérimentation en cours avant son déploiement sur l'ensemble du territoire le 1er janvier 2018

La collaboration des CCAS au FSL

Au total, 41% de CCAS sont engagés dans la pré-instruction des dossiers FSL



Les autres modalités de collaboration

Participation aux commissions d'attribution (12%)

Abondement du fonds FSL (28%)

Gestion du fonds ou d'une partie (4%)

Diverses actions partenariales



Des retours de pistes d'amélioration dans le partenariat sur le FSL

Déroulé de la présentation

Les CCAS, acteurs de l'accès aux droits et des Fonds de Solidarité Logement

L'octroi d'aides financières à l'énergie, une modalité d'action fondamentale

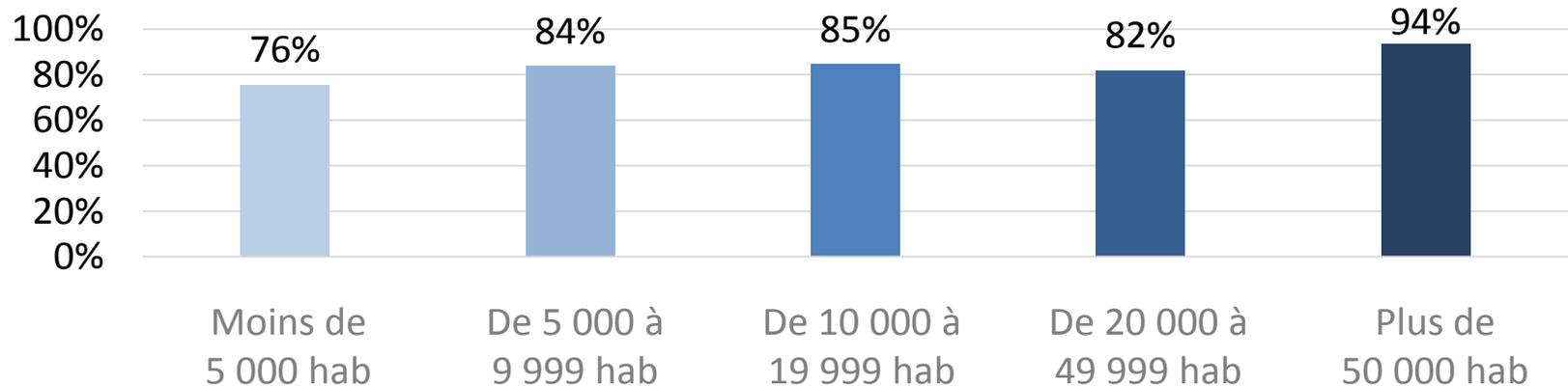
Le développement d'actions volontaristes et de partenariats

L'octroi d'aides financières à l'énergie

Une action répandue pour répondre aux besoins de la population

- Les frais d'énergie sont le second motif de demande d'aide aux CCAS.
- 8 CCAS sur 10 octroient des aides financières à l'énergie sur leur budget propre.

Octroi d'aides financières à l'énergie
par les CCAS/CIAS selon la strate de population

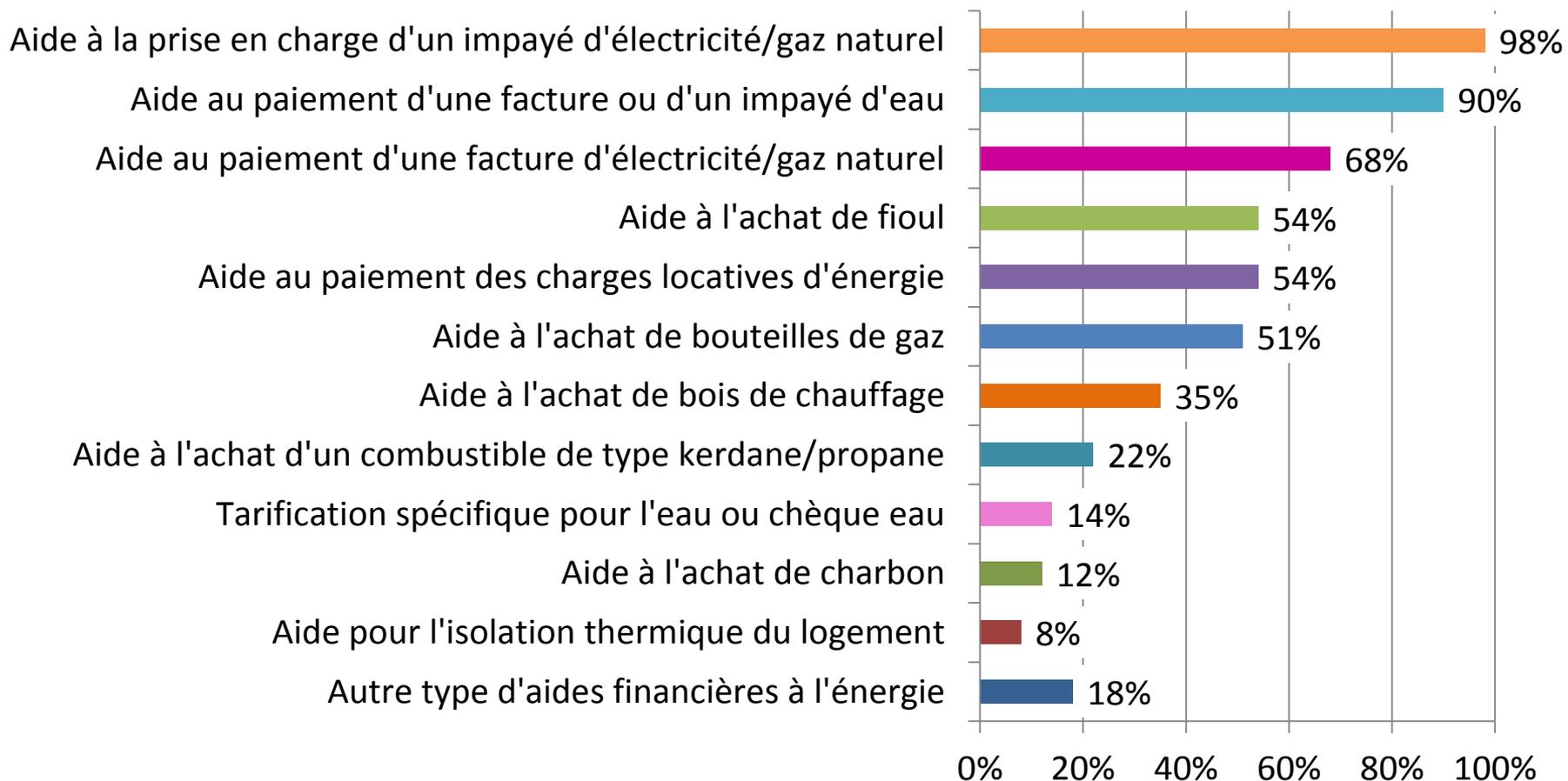


Des aides conçues en articulation avec le FSL

Caractérisation des aides octroyées

Une diversité d'aides pour répondre à une diversité de besoins

Part de CCAS versant ces types d'aides parmi ceux qui octroient des aides financières à l'énergie



Les volumes d'aides en 2015

Le nombre d'aides financières à l'énergie sur le budget propre des CCAS en 2015

Population du territoire	Nombre moyen de demandes d'aides	Nombre moyen d'aides octroyées	Nombre moyen de ménages aidés
Moins de 5 000 hab	17	12	9
De 5 000 à 9 999 hab	30	23	17
De 10 000 à 19 999 hab	79	67	48
De 20 000 à 49 999 hab	206	177	133
Plus de 50 000 hab	384	319	262
Ensemble des CCAS/CIAS	60	49	38

Un taux d'octroi
moyen de **82%**

Une moyenne d'**1,3**
aide par ménage



Estimation pour le réseau de CCAS/CIAS adhérents à l'UNCCAS :
près de **160 000 aides** financières à l'énergie, pour **122 000 ménages**

Les budgets alloués en 2015

Le budget consacré aux aides financières à l'énergie propres aux CCAS en 2015

Population du territoire	Budget moyen des aides
Moins de 5 000 hab	2 043 €
De 5 000 à 9 999 hab	2 501 €
De 10 000 à 19 999 hab	9 078 €
De 20 000 à 49 999 hab	14 084 €
Plus de 50 000 hab	26 307 €
Ensemble des CCAS/CIAS	5 220 €

Un montant moyen
d'aide de **106€**

Un montant moyen de **138€**
par an par ménage aidé

 Estimation pour le réseau de CCAS/CIAS adhérents à l'UNCCAS :
16,8 millions d'euros d'aides financières à l'énergie

Le premier type d'aides attribuées, en réponse à des impayés conséquents

- Des impayés le plus fréquemment compris entre 150€ et 450€...
- ...mais qui dépassent fréquemment les 600€ (comme 72% des CCAS le remontent).

Une diversité de modalités d'octroi

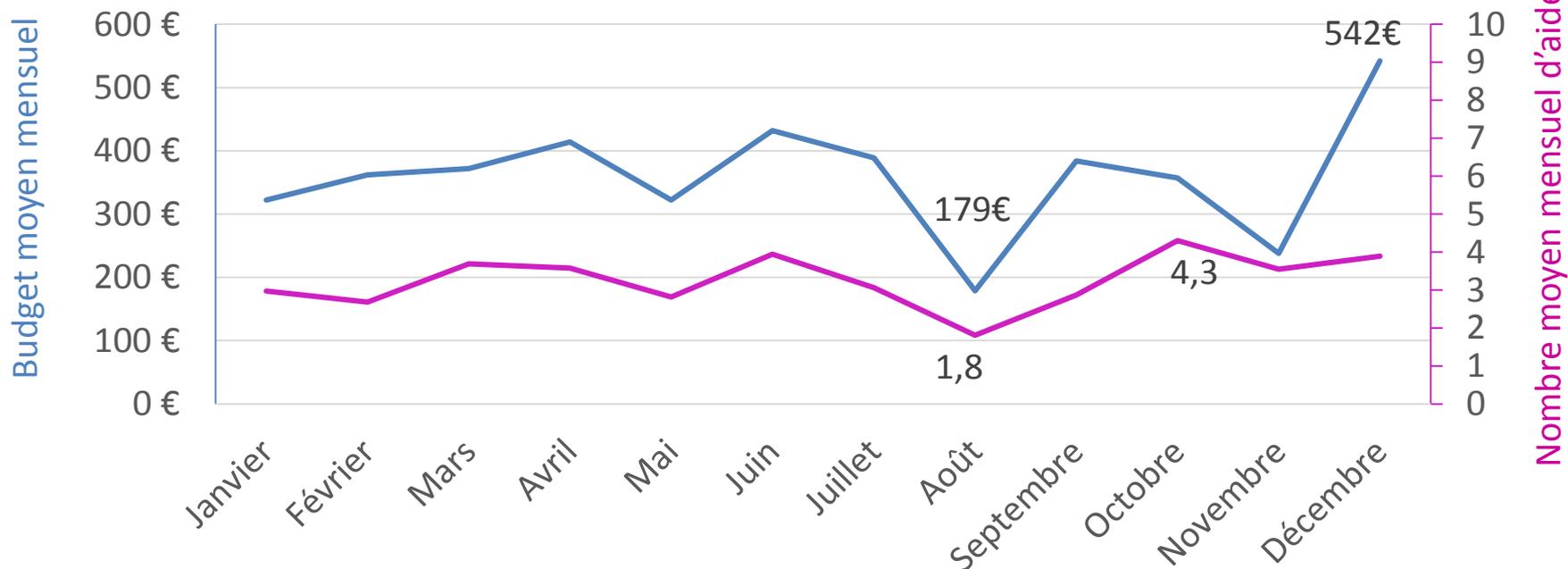
- La moitié des CCAS octroyant ce type d'aides financières ont fixé des limites en nombre et/ou montant par ménage.
 - ➔ Une formalisation des critères de plus en plus courante
- Les limites fixées varient fortement d'un territoire à l'autre.
 - ➔ Des aides ajustées aux situations des demandeurs

ZOOM sur la trêve hivernale à l'énergie

Une évaluation hétérogène de l'impact de la trêve hivernale sur les demandes

- 29% des CCAS notent un impact de la Loi Brottes de 2013 sur les demandes.
- 15% remontent que la trêve hivernale leur permet de travailler différemment.

Evolution mensuelle des budgets et nombres d'aides moyens pour le paiement d'une facture ou d'un impayé d'électricité/gaz naturel en 2015



Les parcours des publics



- En majorité, une orientation spontanée des demandeurs vers les CCAS
- Fréquemment, une orientation par le conseil départemental

Les profils sociodémographiques



- Des statuts d'activité et des niveaux de ressources variés, illustrant le spectre large de ménages touchés par la précarité énergétique

Les caractéristiques des logements



- Une sur-représentation des locataires
- L'importance des logements économes

Déroulé de la présentation

Les CCAS, acteurs de l'accès aux droits et des Fonds de Solidarité Logement

L'octroi d'aides financières à l'énergie, une modalité d'action fondamentale

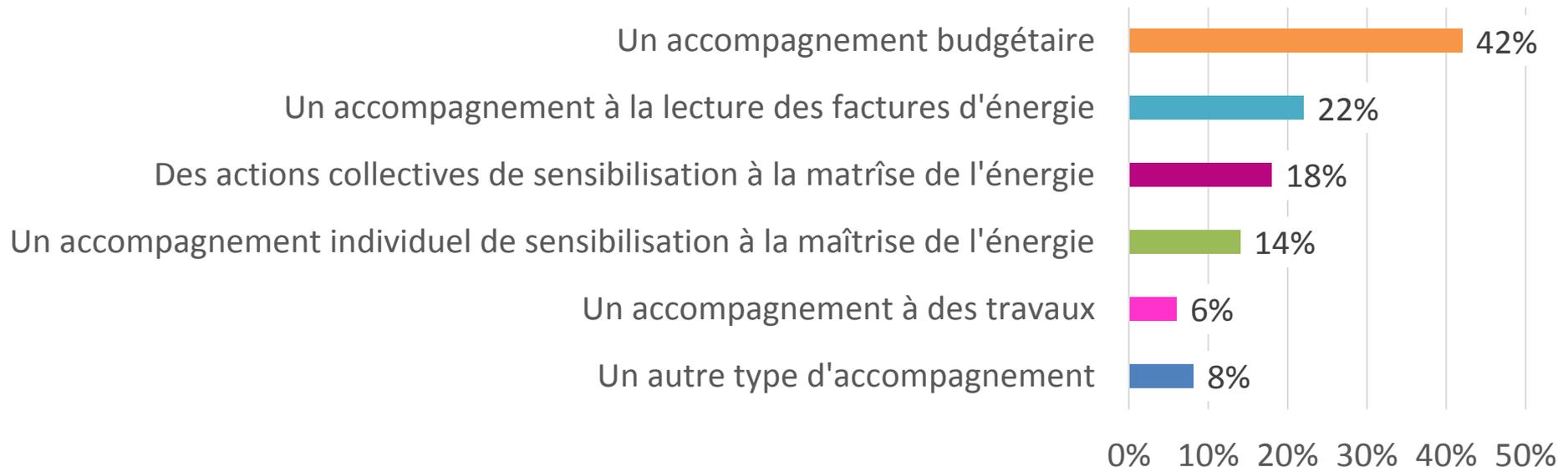
Le développement d'actions volontaristes et de partenariats

Les actions volontaristes développées

L'utilisation de différents leviers pour endiguer la précarité énergétique

- Accompagnement social complémentaire à l'octroi d'aides (dans 8 cas sur 10)
- Encouragement à la mensualisation des factures d'énergie (9 CCAS sur 10)
- Autres actions d'accompagnement et de prévention (6 CCAS sur 10)

Pourcentage de CCAS/CIAS proposant ces accompagnements pour lutter contre la précarité énergétique



Des liens pour une meilleure coordination dans l'accompagnement des ménages

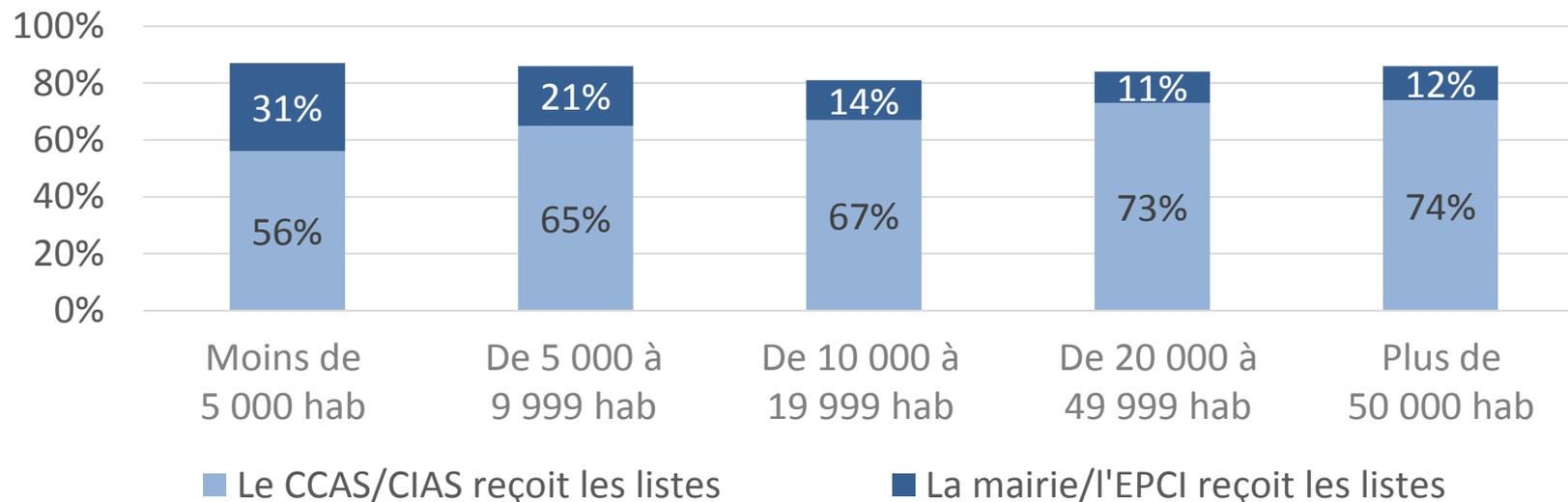
- L'importance des contacts avec les correspondants locaux
 - 66% des CCAS disposent de leurs coordonnées pour EDF, 34% pour ENGIE.
- L'utilisation des portails Solidarité pour traiter les dossiers
- Une diversité d'actions : médiation pour l'échelonnement des dettes, reports de coupure/réductions d'énergie, mensualisation...



Des partenariats qui peuvent aller au-delà du traitement des situations individuelles (sensibilisation à l'économie d'énergie, distribution de kits énergie, subventions de projets...)

ZOOM sur les listes des impayés d'énergie

Une transmission courante par les fournisseurs d'énergie



62% des CCAS recevant les listes les exploitent.

Au-delà des listes d'impayés d'énergie...

22% des CCAS utilisent des visites à domicile pour repérer des foyers en situation de précarité énergétique.

Une diversité de partenariats

83% des CCAS ont développé des partenariats avec d'autres acteurs que les Conseils départementaux et les fournisseurs d'énergie :

- Bailleurs sociaux (55% des CCAS)
- Associations (47%)
- Associations départementales pour l'information sur le logement (31%)
- Points Info-Energie (15%)
- Bailleurs privés (10%)
- Structures de médiation (6%)



Des partenariats qui visent avant tout une meilleure information des usagers



Des ponts à renforcer pour les actions sur le bâti

L'action des CCAS/CIAS dans la lutte contre la précarité énergétique : des missions fondamentales, des réponses globales

Un engagement à travers les missions fondamentales des CCAS/CIAS

- L'accès aux droits au cœur des missions des CCAS/CIAS, structures de proximité
- L'octroi d'aides financières à l'énergie, facultatives mais répandues sur tous les territoires

L'apport de réponses globales

- La multiplicité des actions de prévention
- Un accompagnement global des ménages, tenant compte des différentes composantes de la précarité énergétique
- Le développement de partenariats pour une mobilisation commune contre la précarité énergétique

Merci pour votre écoute !